

(19)



(11)

EP 3 572 579 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
27.11.2019 Bulletin 2019/48

(51) Int Cl.:
D06F 79/02 (2006.01) D06F 75/12 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **19173797.2**

(22) Date de dépôt: **10.05.2019**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **LUC, David**
38138 Les Côtes d'Arey (FR)
• **TURCK, Christophe**
69390 Vernaison (FR)

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement SAS
Campus SEB
112 Chemin du Moulin Carron
69134 Ecully Cedex (FR)

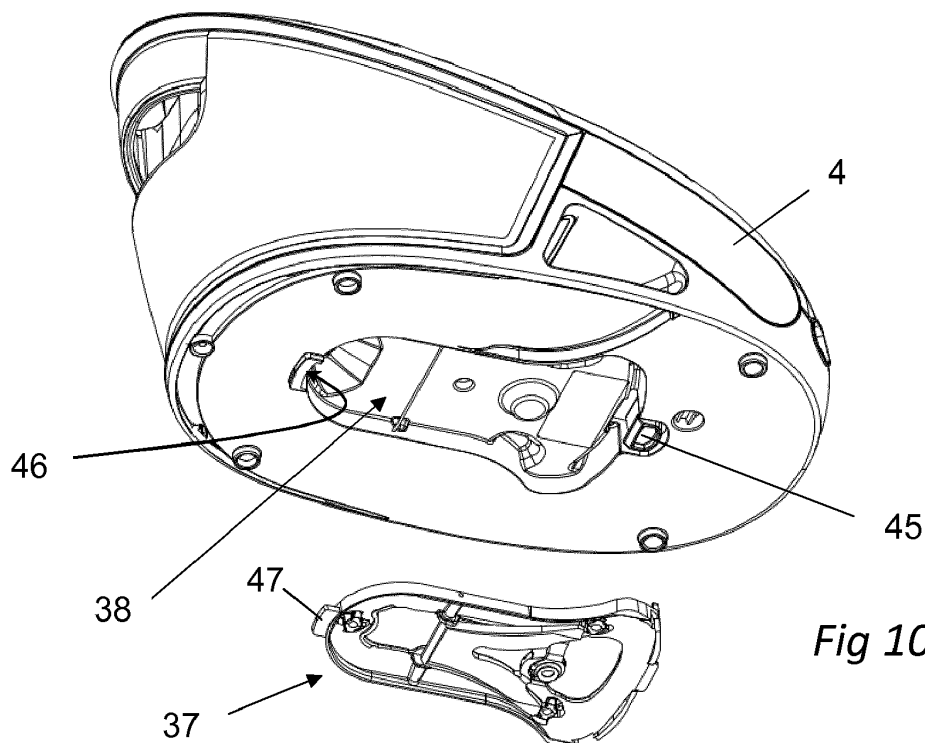
(30) Priorité: **25.05.2018 FR 1854448**

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(54) APPAREIL DE REPASSAGE ÉQUIPÉ D'UN ACCESSOIRE DE SUPPORT

(57) Cet appareil de repassage comprend un fer à repasser et une base (4) reliée par un cordon de liaison au fer à repasser, dans lequel la base (4) comporte une cavité de rangement (38) et l'appareil de repassage comporte en outre un accessoire de support (37) monté de

manière amovible dans la cavité de rangement (38), ledit accessoire de support (37) comprenant une plateforme (39) adaptée pour recevoir une semelle de repassage du fer à repasser.

**Fig 10****EP 3 572 579 A1**

Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne le domaine des appareils de repassage, et en particulier des appareils de repassage équipés d'accessoires de support.

Etat de la technique

[0002] Un appareil de repassage comprend de façon connue :

- un fer à repasser comprenant une chambre de vaporisation, une semelle de repassage équipée d'une surface de repassage et d'au moins un orifice de sortie de vapeur débouchant dans la surface de repassage, et un circuit de distribution de vapeur reliant fluidiquement la chambre de vaporisation à l'au moins un orifice de sortie de vapeur et dans lequel est destinée à s'écouler la vapeur produite par la chambre de vaporisation, et
- une base reliée au fer à repasser par un cordon de liaison, la base pouvant notamment renfermer un réservoir d'eau.

[0003] Un tel appareil de repassage peut être avantageusement configuré pour réaliser une opération de nettoyage automatique du fer à repasser. Une telle opération de nettoyage consiste à chauffer la chambre de vaporisation à une température prédéterminée et à alimenter la chambre de vaporisation avec un débit d'eau supérieur au débit d'eau maximum utilisé lors d'une opération de repassage.

[0004] Afin d'assurer une efficacité satisfaisante à une telle opération de nettoyage automatique, il est connu de disposer le fer à repasser sur un accessoire de support dédié à cette opération de nettoyage automatique.

[0005] Toutefois, un tel accessoire de support peut être égaré par l'utilisateur ou être difficilement accessible par ce dernier, ce qui peut conduire l'utilisateur à réaliser l'opération d'auto-nettoyage sans disposer le fer à repasser sur l'accessoire de support dédié. Or, la non utilisation de l'accessoire de support durant l'opération d'auto-nettoyage peut être préjudiciable à l'efficacité de cette dernière et donc à la durée de vie du fer à repasser.

Résumé de l'invention

[0006] La présente invention vise à remédier à tout ou partie de ces inconvénients.

[0007] Le problème technique à la base de l'invention consiste notamment à fournir un appareil de repassage permettant de simplifier, pour un utilisateur, une opération de nettoyage automatique du fer à repasser.

[0008] A cet effet, la présente invention concerne un appareil de repassage comprenant un fer à repasser et

une base reliée par un cordon de liaison au fer à repasser, dans lequel la base comporte une cavité de rangement et l'appareil de repassage comporte en outre un accessoire de support monté de manière amovible dans la cavité de rangement, ledit accessoire de support comprenant une plateforme adaptée pour recevoir une semelle de repassage du fer à repasser.

[0009] Le fait que l'accessoire de support soit stocké dans une cavité de rangement prévue sur la base permet à un utilisateur d'une part d'accéder aisément à l'accessoire de support lorsqu'il souhaite réaliser une opération de nettoyage automatique du fer à repasser et, d'autre part, de le ranger aisément après utilisation. Ainsi, l'appareil de repassage selon la présente invention évite les risques de perte de l'accessoire de support mais également le fait de devoir se déplacer pour aller chercher l'accessoire de support dans sa zone de stockage qui peut être éloignée de l'appareil de repassage. Par conséquent, l'appareil de repassage selon la présente invention simplifie grandement l'opération de nettoyage automatique du fer à repasser.

[0010] L'appareil de repassage peut en outre présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises seules ou en combinaison.

[0011] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'accessoire de support est configuré pour maintenir le fer à repasser dans une position inclinée prédéterminée dans laquelle la semelle de repassage du fer à repasser est inclinée d'un angle compris entre 30° et 60° par rapport à l'horizontale, et par exemple de l'ordre de 45°. Une telle configuration de l'accessoire de support permet d'incliner le fer à repasser de façon significative durant une opération de nettoyage automatique du fer à repasser et donc de favoriser le détachement des particules de tartre des parois internes du fer à repasser, et notamment d'une chambre de vaporisation du fer à repasser, et la récupération de ces particules par exemple dans un récipient de récupération de tartre prévu dans le fer à repasser. Ainsi, l'accessoire de support permet de réaliser un nettoyage automatique efficace du fer à repasser.

[0012] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'accessoire de support comprend un pied monté pivotant sur la plateforme, le pied étant apte à occuper une position repliée dans laquelle le pied est disposé dans le plan de la plateforme ou sensiblement dans le plan de la plateforme, et une position dépliée dans laquelle une extrémité de la plateforme est surélevée par le pied. Une telle configuration du pied permet de limiter grandement l'encombrement de l'accessoire de support lorsque le pied est dans la position repliée, et donc de permettre son montage dans une cavité de rangement de faibles dimensions ne nuisant pas à la compacité de la base.

[0013] Selon un mode de réalisation de l'invention, la plateforme comporte une surface supérieure définissant un emplacement sur lequel le fer à repasser est apte à reposer. De façon avantageuse, la surface supérieure de la plateforme comporte des patins d'appui contre lesquels est destinée à prendre appui la semelle de repas-

sage du fer à repasser.

[0014] Selon un mode de réalisation de l'invention, la plateforme est configurée pour reposer stablement sur le pied en position dépliée en formant un angle compris entre 30° et 60° par rapport à l'horizontale.

[0015] Selon un mode de réalisation de l'invention, la plateforme comporte un organe de butée contre lequel est destiné à prendre appui le pied lorsque le pied est dans la position dépliée, l'organe de butée étant configuré pour limiter la course de pivotement du pied à l'opposé de la plateforme.

[0016] Selon un mode de réalisation de l'invention, la plateforme comporte une surface inférieure opposée à la surface supérieure de la plateforme, le pied étant configuré pour s'étendre le long de la surface inférieure de la plateforme lorsque le pied est dans la position repliée.

[0017] Selon un mode de réalisation de l'invention, la cavité de rangement est ménagée sur la face inférieure de la base.

[0018] Selon un mode de réalisation de l'invention, la plateforme comporte des moyens de verrouillage du pied configurés pour verrouiller le pied en position repliée. De façon avantageuse, les moyens de verrouillage du pied comportent un organe de verrouillage prévu sur la plateforme et mobile entre une position de verrouillage dans laquelle l'organe de verrouillage coopère avec le pied de manière à maintenir le pied dans la position repliée et une position de libération dans laquelle l'organe de verrouillage libère le pied et autorise un pivotement du pied dans la position dépliée. L'organe de verrouillage peut par exemple être déformable élastiquement entre les positions de verrouillage et de libération respectives. Une telle configuration de l'organe de verrouillage permet de détacher aisément l'accessoire de support de la base. L'organe de verrouillage peut par exemple être formé par un doigt de verrouillage ou une languette de verrouillage.

[0019] Selon un mode de réalisation de l'invention, la base comporte des moyens de verrouillage d'accessoire configurés pour verrouiller l'accessoire de support dans la cavité de rangement. De façon avantageuse, les moyens de verrouillage d'accessoire comportent un élément de verrouillage prévu sur la base et mobile entre une position de verrouillage dans laquelle l'élément de verrouillage coopère avec la plateforme de manière à maintenir la plateforme dans la cavité de rangement et une position de libération dans laquelle l'élément de verrouillage libère la plateforme et autorise un retrait de la plateforme hors de la cavité de rangement. L'élément de verrouillage peut par exemple être déformable élastiquement entre les positions de verrouillage et de libération respectives.

[0020] Les moyens de verrouillage d'accessoire peuvent également comporter un logement de retenue prévu sur la base et configuré pour recevoir un organe de retenue, tel qu'un doigt de retenue ou une patte de retenue, prévu sur l'accessoire de support, et par exemple sur la plateforme. Avantageusement, le logement de retenue est situé à l'opposé de l'élément de verrouillage.

[0021] Selon un mode de réalisation de l'invention, la semelle de repassage comporte une surface de repassage et au moins un orifice de sortie de vapeur débouchant dans la surface de repassage, et dans lequel le fer à repasser comporte en outre :

- un corps chauffant comportant une chambre de vaporisation, et
- un circuit de distribution de vapeur reliant fluidiquement la chambre de vaporisation à l'au moins un orifice de sortie de vapeur et dans lequel est destinée à s'écouler la vapeur produite par la chambre de vaporisation.

[0022] Selon un mode de réalisation de l'invention, la plateforme comporte au moins une ouverture de passage de vapeur configurée pour permettre, lorsque le fer à repasser repose sur la plateforme pendant une opération de nettoyage automatique, un passage de la vapeur générée par le fer à repasser.

[0023] Selon un mode de réalisation de l'invention, la chambre de vaporisation comporte une paroi de fond sur laquelle de l'eau est destinée à s'écouler pour produire de la vapeur, et le corps chauffant comprend en outre une résistance électrique chauffante s'étendant à la périphérie de la paroi de fond.

[0024] Selon un mode de réalisation de l'invention, la paroi de fond présente une forme bombée et comprend au moins une nervure en forme de V configurée pour canaliser l'eau s'écoulant sur la paroi de fond en direction de la résistance électrique chauffante. Une telle configuration de la paroi de fond de la chambre de vaporisation permet de diriger l'eau pénétrant dans la chambre de vaporisation vers les surfaces les plus chaudes de la chambre de vaporisation, et donc de favoriser une vaporisation rapide de l'eau pénétrant dans la chambre de vaporisation. Ainsi, la configuration de la paroi de fond de la chambre de vaporisation permet d'alimenter la chambre de vaporisation avec un débit d'eau important, tout en évitant la projection de gouttelettes d'eau sur le linge à repasser. Le fer à repasser selon la présente invention présente donc efficacité de repassage améliorée.

[0025] Selon un mode de réalisation de l'invention, la paroi de fond présente une forme bombée dans une direction transversale qui s'étend transversalement à la direction longitudinale du fer à repasser.

[0026] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'au moins une nervure en forme de V est disposée à proximité d'une extrémité arrière de la paroi de fond.

[0027] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'au moins une nervure en forme de V définit une pointe orientée en direction d'une extrémité avant de la paroi de fond.

[0028] Selon un mode de réalisation de l'invention, la paroi de fond est en outre inclinée vers l'arrière de la chambre de vaporisation, de telle sorte qu'une partie avant de la paroi de fond est surélevée par rapport à une

partie arrière de la paroi de fond. Ces dispositions évitent une accumulation d'eau dans la portion de la chambre de vaporisation située en dessous de la zone d'injection de liquide dans la chambre de vaporisation, et favorise donc la vaporisation de l'eau introduite dans la chambre de vaporisation. Ces dispositions améliorent ainsi encore l'efficacité de repassage du fer à repasser selon la présente invention.

[0029] Selon un mode de réalisation de l'invention, le corps chauffant comporte une ouverture d'injection de liquide débouchant dans une partie avant de la chambre de vaporisation, et par exemple à proximité de l'extrémité avant de la paroi de fond.

[0030] Selon un mode de réalisation de l'invention, le corps chauffant comporte une fonderie délimitant au moins en partie la chambre de vaporisation. Avantageusement, la résistance électrique chauffante est intégrée dans la fonderie.

[0031] Selon un mode de réalisation de l'invention, le corps chauffant comporte une plaque de fermeture qui repose sur la fonderie, la chambre de vaporisation étant délimitée par la fonderie et la plaque de fermeture.

[0032] Selon un mode de réalisation de l'invention, le circuit de distribution de vapeur comporte deux canaux de distribution latéraux s'étendant de part et d'autre de la chambre de vaporisation et se rejoignant dans une partie avant de la fonderie, et au moins un orifice traversant prévu sur la fonderie, l'au moins un orifice traversant débouchant d'une part dans au moins l'un des canaux de distribution latéraux et d'autre part sur une face inférieure de la fonderie.

[0033] Selon un mode de réalisation de l'invention, le circuit de distribution de vapeur comporte une cavité de récupération de tartre comprenant un orifice d'évacuation fermé par un bouchon amovible qui est accessible depuis l'extérieur du fer à repasser.

[0034] Selon un mode de réalisation de l'invention, la cavité de récupération de tartre est inclinée par rapport à la surface de repassage du fer à repasser.

[0035] Selon un mode de réalisation de l'invention, le fer à repasser comprend un récipient de récupération de tartre qui est disposé dans la cavité de récupération de tartre. Avantageusement, le récipient de récupération de tartre est amovible.

[0036] Selon un mode de réalisation de l'invention, la cavité de récupération de tartre est disposée à l'arrière de la chambre de vaporisation.

[0037] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'orifice d'évacuation est disposé à l'arrière du fer à repasser.

[0038] Selon un mode de réalisation de l'invention, la cavité de récupération de tartre est reliée à la chambre de vaporisation par une ouverture de liaison débouchant dans l'extrémité arrière de la chambre de vaporisation.

[0039] Selon un mode de réalisation de l'invention, la chambre de vaporisation comporte deux portions de barrage s'étendant de part et d'autre de l'ouverture de liaison et à proximité de l'ouverture de liaison, les portions de

barrage étant configurées pour limiter l'introduction de particules de tartre dans les canaux de distribution latéraux.

[0040] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'appareil de repassage comporte en outre un réservoir d'eau et un circuit d'alimentation relié fluidiquement au réservoir d'eau et configuré pour alimenter en eau le fer à repasser, et en particulier la chambre de vaporisation.

[0041] Selon un mode de réalisation de l'invention, le circuit d'alimentation comporte un conduit d'acheminement d'eau reliant fluidiquement le réservoir d'eau à la chambre de vaporisation.

[0042] Selon un mode de réalisation de l'invention, le fer à repasser est apte à être disposé sur la base lors des phases inactives de repassage.

[0043] Selon un mode de réalisation de l'invention, la base renferme le réservoir d'eau.

[0044] Selon un mode de réalisation de l'invention, le circuit d'alimentation comporte une pompe d'alimentation configurée pour alimenter la chambre de vaporisation en eau provenant du réservoir d'eau. Avantageusement, la pompe d'alimentation est intégrée dans la base.

[0045] Selon un mode de réalisation de l'invention, le conduit d'acheminement d'eau s'étend dans le cordon de liaison reliant la base au fer à repasser.

Breve description des figures

[0046] L'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence aux dessins schématiques annexés représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cet appareil de repassage.

La figure 1 est une vue en perspective d'un appareil de repassage selon l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective d'un fer à repasser appartenant à l'appareil de repassage de la figure 1.

La figure 3 est une vue partielle éclatée et en perspective du fer à repasser de la figure 2.

La figure 4 est une vue partielle en perspective du fer à repasser de la figure 2.

La figure 5 est une vue partielle de dessus du fer à repasser de la figure 2.

Les figures 6 et 7 sont des vues en coupe respectivement selon les lignes VI-VI et VII-VII de la figure 5.

La figure 8 est une vue partielle en coupe longitudinale du fer à repasser de la figure 2.

La figure 9 est une vue en perspective de dessous d'une base de l'appareil de repassage de la figure 1.

La figure 10 est une vue en perspective de dessous de la base et d'un accessoire de support de l'appareil de repassage de la figure 1.

Les figures 11 et 12 sont des vues en perspective de l'accessoire de support de la figure 10 en position d'utilisation.

La figure 13 est une vue de côté du fer à repasser de la figure 2 disposé sur l'accessoire de support de la figure 10.

La figure 14 est une vue partielle en perspective d'un fer à repasser selon une variante de réalisation de l'invention.

Figure 15 est une vue partielle en coupe longitudinale du fer à repasser de la figure 14, selon un plan de coupe passant par une paroi de barrage 30°.

Description détaillée

[0047] Les figures 1 à 13 représentent un appareil de repassage 2 qui comporte un fer à repasser 3 et une base 4 sur laquelle le fer à repasser 3 peut être disposé lors des phases inactives de repassage.

[0048] L'appareil de repassage 2 comporte en outre un réservoir d'eau 5 intégré dans la base 4 et pouvant par exemple être amovible, et un circuit d'alimentation relié fluidiquement au réservoir d'eau 5. Le circuit d'alimentation comporte notamment un conduit d'acheminement d'eau 6 reliant fluidiquement le réservoir d'eau 5 au fer à repasser 3, et une pompe d'alimentation (non visible sur les figures) intégrée dans la base 4 et configurée pour alimenter le fer à repasser 3 en eau provenant du réservoir d'eau 5.

[0049] Comme montré sur les figures 2 à 8, le fer à repasser 3 comporte un boîtier 7 comportant une partie de préhension 8 à son extrémité supérieure, et une semelle de repassage 9 munie d'une surface de repassage 11 sensiblement plane et d'une pluralité d'orifices de sortie de vapeur 12 débouchant dans la surface de repassage 11.

[0050] Comme montré plus particulièrement sur les figures 3 et 4, le fer à repasser 3 comporte également un corps chauffant 13 intégré dans la partie basse du boîtier 7, et lié thermiquement et mécaniquement à la semelle de repassage 9. Le corps chauffant 13 comporte une fonderie 14, par exemple en aluminium, et une résistance électrique chauffante 15 cintrée en U et intégrée dans la fonderie 14.

[0051] Le corps chauffant 13 comporte également une plaque de fermeture 16 (visible sur la figure 3) qui repose sur la fonderie 14, et une chambre de vaporisation 17, de type à vaporisation instantanée, délimitée par la fonderie 14 et la plaque de fermeture 16. La fonderie 14 comporte plus particulièrement une cloison 18 remontant jusqu'à la plaque de fermeture 16 et délimitant latérale-

ment la chambre de vaporisation 17. Avantageusement, la chambre de vaporisation 17 est au moins en partie, et par exemple sensiblement entièrement, revêtue intérieurement par un revêtement anti-caléfaction.

[0052] La chambre de vaporisation 17 comporte une paroi de fond 19 sur laquelle de l'eau est destinée à s'écouler pour produire de la vapeur. Avantageusement, la résistance électrique chauffante 15 s'étend à la périphérie de la paroi de fond 19, et comporte plus particulièrement une première branche s'étendant à proximité d'une première portion latérale 17.1 de la chambre de vaporisation 17, et une deuxième branche s'étendant à proximité d'une deuxième portion latérale 17.2 de la chambre de vaporisation 17 qui est opposée à la première portion latérale 17.1.

[0053] La paroi de fond 19 présente une forme bombée dans une direction transversale D1 qui s'étend transversalement à la direction longitudinale D2 du fer à repasser 3. De façon avantageuse, la paroi de fond 19 est bombée depuis un premier bord latéral 21.1 de la paroi de fond 19 et jusqu'à un deuxième bord latéral 21.2 de la paroi de fond 19. Selon le mode de réalisation représenté sur les figures, la paroi de fond 19 comporte une première portion de paroi 19.1 inclinée en direction du premier bord latéral 21.1 de la paroi de fond 19, une deuxième portion de paroi 19.2 inclinée en direction du deuxième bord latéral 21.2 de la paroi de fond 19, et une crête longitudinale 19.3 reliant les première et deuxième portions de paroi 19.1, 19.2. La crête longitudinale 19.3 peut par exemple s'étendre dans le plan longitudinal médian du fer à repasser 3, et présenter une section transversale arrondie.

[0054] Comme montré sur la figure 8, la paroi de fond 19 est en outre inclinée vers l'arrière de la chambre de vaporisation 17, de telle sorte qu'une partie avant 22 de la paroi de fond 19 est surélevée par rapport à une partie arrière 23 de la paroi de fond 19.

[0055] Comme montré sur les figures 5 à 7, la paroi de fond 19 comprend également une pluralité de nervures en forme de V 24, par exemple trois, disposées parallèlement et configurées chacune pour canaliser l'eau s'écoulant sur la paroi de fond 19 en direction de la résistance électrique chauffante 15, et plus particulièrement en direction des premier et deuxième bords latéraux 21.1, 21.2 de la paroi de fond 19.

[0056] Avantageusement, les nervures en forme de V 24 sont disposées à proximité d'une extrémité arrière de la paroi de fond 19, et elles définissent chacune une pointe orientée en direction d'une extrémité avant de la paroi de fond 19. De façon avantageuse, la pointe définie par chaque nervure en forme de V 24 est située sensiblement dans le plan longitudinal médian du fer à repasser 3.

[0057] Chaque nervure en forme de V 24 comporte une première portion de nervure 24.1 et une deuxième portion de nervure 24.2 qui sont inclinées l'une par rapport à l'autre d'un angle d'inclinaison supérieur à 45°, et par exemple supérieur à 90°, et les première et deuxième portions de nervure 24.1, 24.2 de chaque nervure en

forme de V 24 sont configurées pour canaliser l'eau s'écoulant sur la paroi de fond 19 en direction respectivement des première et deuxième portions latérales 17.1, 17.2 de la chambre de vaporisation 17, et donc en direction respectivement des première et deuxième branches de la résistance électrique chauffante 15.

[0058] La paroi de fond 19 comporte également une pluralité de plots en saillie 25, par exemple de forme globalement pyramidale, permettant d'augmenter la surface d'échange thermique de la chambre de vaporisation 17. De façon avantageuse, la paroi de fond 19 comporte une pluralité de sous-ensembles de plots en saillie 25, les plots en saillie de chaque sous-ensemble étant disposés en V sur la paroi de fond 19. Avantageusement, chaque plot en saillie 25 présente une hauteur sensiblement identique ou inférieure à la hauteur de chaque nervure en forme de V 24. Selon le mode de réalisation représenté sur les figures, la paroi de fond 19 comporte des plots en saillie 25 disposés entre chaque paire de nervures en forme de V adjacentes.

[0059] Le corps chauffant 13 comporte en outre une ouverture d'injection de liquide 26 reliée fluidiquement à la pompe d'alimentation et débouchant dans une partie avant de la chambre de vaporisation 17, et par exemple à proximité de l'extrémité avant de la paroi de fond 19. La pompe d'alimentation est ainsi configurée pour alimenter la chambre de vaporisation 17 en eau provenant du réservoir d'eau 5.

[0060] De façon avantageuse, l'ouverture d'injection de liquide 26 est ménagée sur la plaque de fermeture 16, et débouche dans la chambre de vaporisation 17 à proximité de l'extrémité avant de la paroi de fond 19, et donc de la résistance électrique chauffante 15. De façon avantageuse, la paroi de fond 19 présente un sommet situé sensiblement en dessous de l'ouverture d'injection de liquide 26.

[0061] L'appareil de repassage 2 comprend en outre un circuit de distribution de vapeur 27 défini par la fonderie 14 et la partie de fermeture 16, et reliant fluidiquement la chambre de vaporisation 17 aux orifices de sortie de vapeur 12, et ce de telle sorte que la vapeur générée dans la chambre de vaporisation 17 puisse s'écouler jusqu'aux orifices de sortie de vapeur 12. Avantageusement, le circuit de distribution de vapeur 27 est au moins en partie revêtu intérieurement par un revêtement anticatéfaction.

[0062] Le circuit de distribution de vapeur 27 comporte notamment deux canaux de distribution latéraux 28 s'étendant de part et d'autre de la chambre de vaporisation 17 et se rejoignant à l'extrémité avant du corps chauffant 13. Chaque canal de distribution latéral 28 est relié fluidiquement à la chambre de vaporisation 17 par une ouverture de passage latérale 29 respective située à l'arrière de la chambre de vaporisation 17. Chaque ouverture de passage latérale 29 est avantageusement définie en partie par une paroi de barrage 30 respective s'étendant à partir de la paroi de fond 19. Les parois de barrage 30 peuvent par exemple être sensiblement parallèles

l'une par rapport à l'autre, et s'étendre selon une direction longitudinale.

[0063] Le circuit de distribution de vapeur 27 comporte en outre un ou plusieurs orifices traversants 31 prévus sur la fonderie 14 et débouchant chacun d'une part dans au moins l'un des canaux de distribution latéraux 28 et d'autre part sur une face inférieure de la fonderie 14, au niveau de cavités de distribution de vapeur (non visibles sur les figures) disposées en regard des orifices de sortie de vapeur 12 de la semelle de repassage 9.

[0064] Le circuit de distribution de vapeur 27 comporte également une cavité de récupération de tartre 32 comprenant un orifice d'évacuation 33 fermé par un bouchon amovible 34 (visible sur la figure 2) qui est accessible depuis l'extérieur du fer à repasser 3. De façon avantageuse, l'orifice d'évacuation 33 débouche dans une surface arrière du boîtier 7 du fer à repasser 3.

[0065] La cavité de récupération de tartre 32 est disposée à l'arrière de la chambre de vaporisation 17, et est reliée à la chambre de vaporisation 17 par une ouverture de liaison 35 débouchant dans l'extrémité arrière de la chambre de vaporisation 17. De façon avantageuse, les deux parois de barrage 30 s'étendent de part et d'autre de l'ouverture de liaison 35 et à proximité de l'ouverture de liaison 35, et sont configurées pour limiter l'introduction de particules de tartre dans les canaux de distribution latéraux 28.

[0066] La cavité de récupération de tartre 32 est avantageusement située dans une partie du boîtier 7 se trouvant en porte-à-faux derrière la semelle de repassage 9 lorsque le fer à repasser 3 repose sur la semelle de repassage 9.

[0067] Le fer à repasser 3 comprend en outre un récipient de récupération de tartre 36 qui est monté, par exemple de manière amovible, dans la cavité de récupération de tartre 32. Le récipient de récupération de tartre 36 est configuré pour collecter des particules de tartre provenant de la chambre de vaporisation 17, et tombant par gravité de la chambre de vaporisation 17 lorsque la semelle de repassage 9 est inclinée par rapport à l'horizontale, et par exemple lorsque le fer à repasser 3 repose sur la base 4. De façon avantageuse, le récipient de récupération de tartre 36 est solidaire du bouchon amovible 34.

[0068] Comme montré plus particulièrement sur les figures 9 à 13, l'appareil de repassage 2 comporte également un accessoire de support 37 monté de manière amovible dans une cavité de rangement 38 ménagée sur une face inférieure de la base 4. L'accessoire de support 37 configuré pour maintenir le fer à repasser 3 dans une position inclinée prédéterminée dans laquelle la semelle de repassage 9 du fer à repasser 3 est inclinée d'un angle compris entre 30° et 60° par rapport à l'horizontale, et par exemple de l'ordre de 45°. Un tel accessoire de support 37 permet d'incliner le fer à repasser 3 de façon significative durant une opération de nettoyage automatique du fer à repasser 3 et donc de favoriser un détachement des particules de tartre des parois de la cham-

bre de vaporisation 17 et la récupération de ces particules dans le récipient de récupération de tartre 36 qui est disposé dans la cavité de récupération de tartre 33. Ainsi, l'accessoire de support 37 assure un nettoyage automatique efficace du fer à repasser 3. En outre, étant donné que l'accessoire de support 37 est stocké dans une cavité de rangement 38 prévue sur la base 4, un utilisateur peut accéder aisément à l'accessoire de support 37 lorsqu'il souhaite réaliser une opération de nettoyage automatique du fer à repasser 3, et le ranger aisément et rapidement à la fin de l'opération de nettoyage automatique.

[0069] L'accessoire de support 37 comprend plus particulièrement une plateforme 39 adaptée pour recevoir la semelle de repassage 9 du fer à repasser 3, et un pied 40 monté pivotant sur la plateforme 39 et apte à occuper une position repliée dans laquelle le pied 40 est disposé sensiblement dans le plan de la plateforme 39, et une position dépliée dans laquelle une extrémité de la plateforme 39 est surélevée par le pied 40. Une telle configuration du pied 40 permet de limiter grandement l'encombrement de l'accessoire de support 37 lorsque le pied 40 est dans la position repliée, et donc de permettre son montage dans une cavité de rangement 38 de faibles dimensions ne nuisant pas à la compacité de la base 4.

[0070] La plateforme 39 est avantageusement configurée pour reposer stablement sur le pied 40 en position dépliée en formant un angle compris entre 30° et 60° par rapport à l'horizontale.

[0071] Selon le mode de réalisation représenté sur les figures, la plateforme 39 comporte une surface supérieure définissant un emplacement E sur lequel le fer à repasser 3 est apte à reposer, et comportant des patins d'appui 41 contre lesquels est destinée à prendre appui la semelle de repassage 9 du fer à repasser 3. La plateforme 39 est avantageusement pourvue d'une partie de maintien inférieure 42 s'étendant transversalement à la surface supérieure de la plateforme 39, et configurée pour coopérer avec une partie arrière de la semelle de repassage 9.

[0072] La plateforme 39 comporte également un organe de butée 43 contre lequel est destiné à venir en butée le pied 40 lorsque ce dernier est dans la position dépliée. L'organe de butée 43 est ainsi configuré pour limiter la course de pivotement du pied 40 à l'opposé de la plateforme 39. De façon avantageuse, l'organe de butée 43 fait saillie de la surface inférieure de la plateforme 39.

[0073] La plateforme 39 comporte en outre des moyens de verrouillage du pied configurés pour verrouiller le pied 40 en position repliée. De tels moyens de verrouillage du pied permettent notamment un montage aisé de l'accessoire de support 37 dans la cavité de rangement 38, et en outre d'éviter tout dépliage non souhaité du pied 40.

[0074] De façon avantageuse, les moyens de verrouillage du pied comportent un organe de verrouillage 44, tel qu'un doigt de verrouillage ou une languette de verrouillage, prévu sur la plateforme 39 et mobile entre une position de verrouillage dans laquelle l'organe de

verrouillage 44 coopère avec le pied 40 de manière à maintenir le pied 40 dans la position repliée et une position de libération dans laquelle l'organe de verrouillage 44 libère le pied 40 et autorise un pivotement du pied 40 vers la position dépliée. De façon avantageuse, l'organe de verrouillage 44 fait saillie de la surface inférieure de la plateforme 39, et est élastiquement déformable entre les positions de verrouillage et de libération respectives.

[0075] Selon le mode de réalisation représentée sur les figures, la base 4 comporte également des moyens de verrouillage d'accessoire configurés pour verrouiller l'accessoire de support 37 dans la cavité de rangement 38. Ces dispositions assurent notamment un montage imperdable de l'accessoire de support 37 dans la cavité de rangement 38.

[0076] De façon avantageuse, les moyens de verrouillage d'accessoire comportent un élément de verrouillage 45, tel qu'un doigt de verrouillage ou une languette de verrouillage, prévu sur la base 4 et mobile entre une position de verrouillage dans laquelle l'élément de verrouillage 45 coopère avec la plateforme 39 de manière à maintenir la plateforme 39 dans la cavité de rangement 38 et une position de libération dans laquelle l'élément de verrouillage 45 libère la plateforme 39 et autorise un retrait de la plateforme 39 hors de la cavité de rangement 38. L'élément de verrouillage 45 peut par exemple être déformable élastiquement entre les positions de verrouillage et de libération respectives.

[0077] Les moyens de verrouillage d'accessoire comportent également un logement de retenue 46 prévu sur la base 4 et configuré pour recevoir un organe de retenue 47, tel qu'un doigt de retenue ou une patte de retenue, prévu sur l'accessoire de support 37, et par exemple sur la plateforme 39. Avantageusement, le logement de retenue 46 est situé à l'opposé de l'élément de verrouillage 45.

[0078] La plateforme 39 comporte de plus une pluralité d'ouvertures de passage de vapeur 48 configurées pour permettre, lorsque le fer à repasser 3 repose sur la plateforme 39 pendant une opération de nettoyage automatique, un passage de la vapeur générée par le fer à repasser.

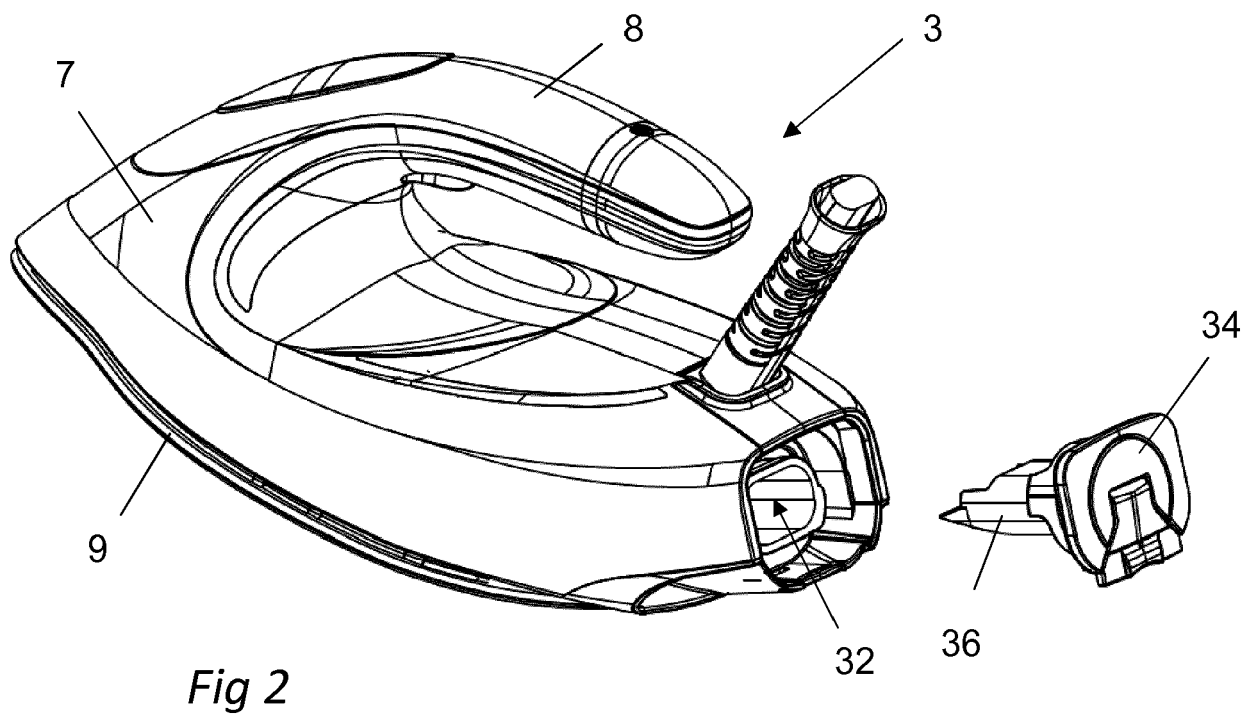
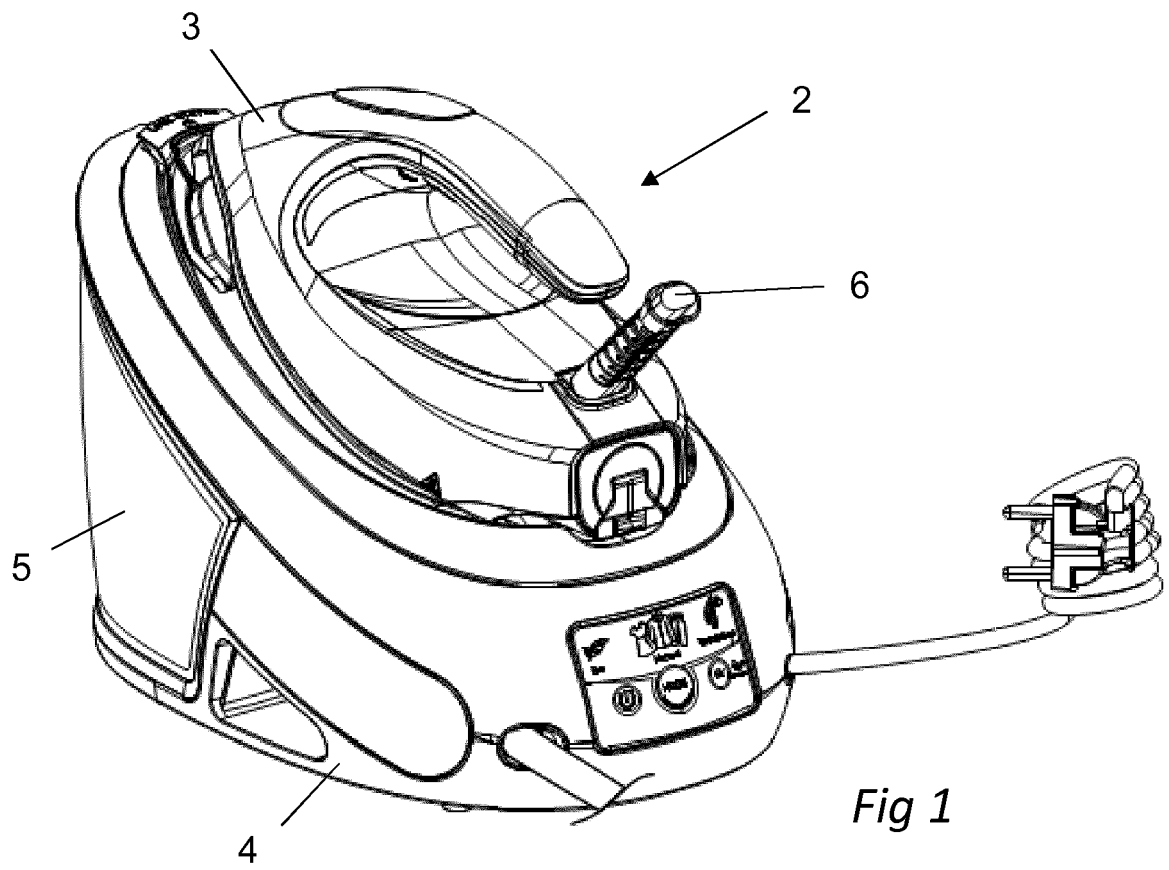
[0079] Les figures 14 et 15 représentent un fer à repasser 3 selon une variante de réalisation de l'invention qui diffère de celle représentée sur les figures 1 à 13 essentiellement en ce que les extrémités supérieures des parois de barrage 30 sont situées à proximité de la plaque de fermeture 16, et délimitent donc des ouvertures de passage latérales 29 de faibles dimensions. Une telle configuration des parois de barrage 30 permet de limiter encore plus l'introduction de particules de tartre dans les canaux de distribution latéraux 28.

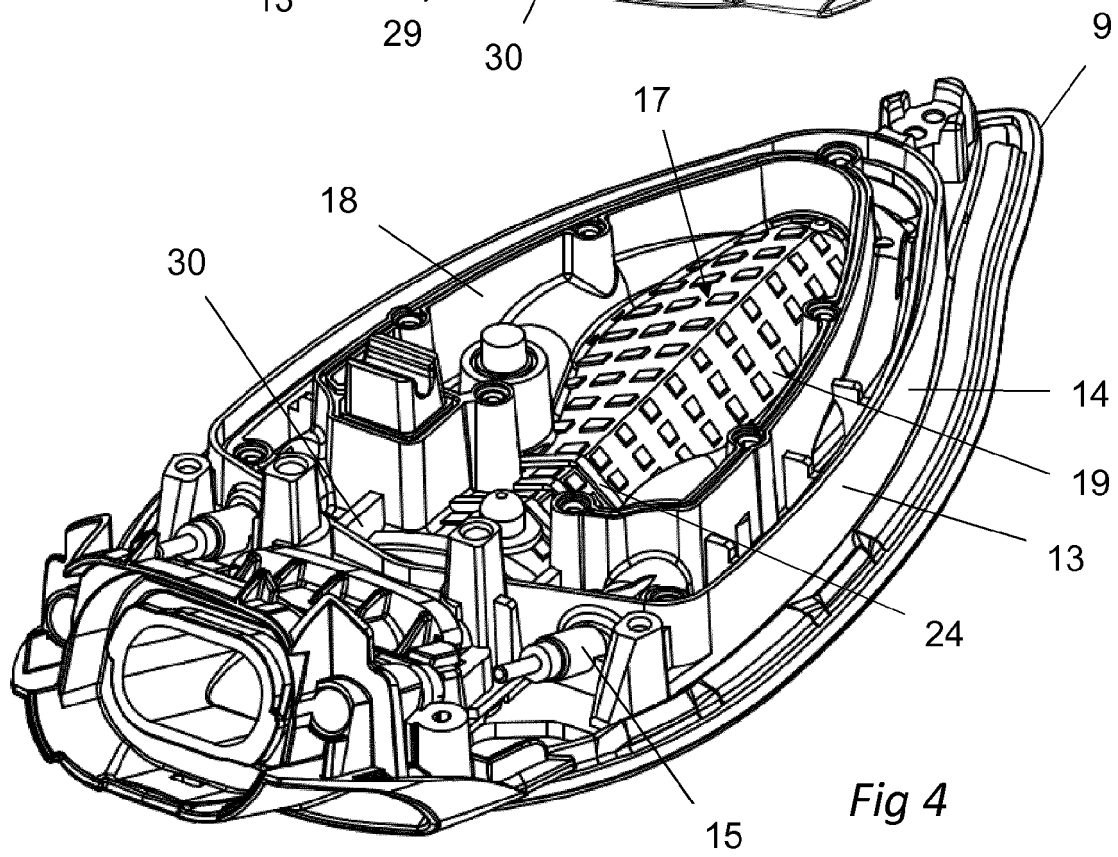
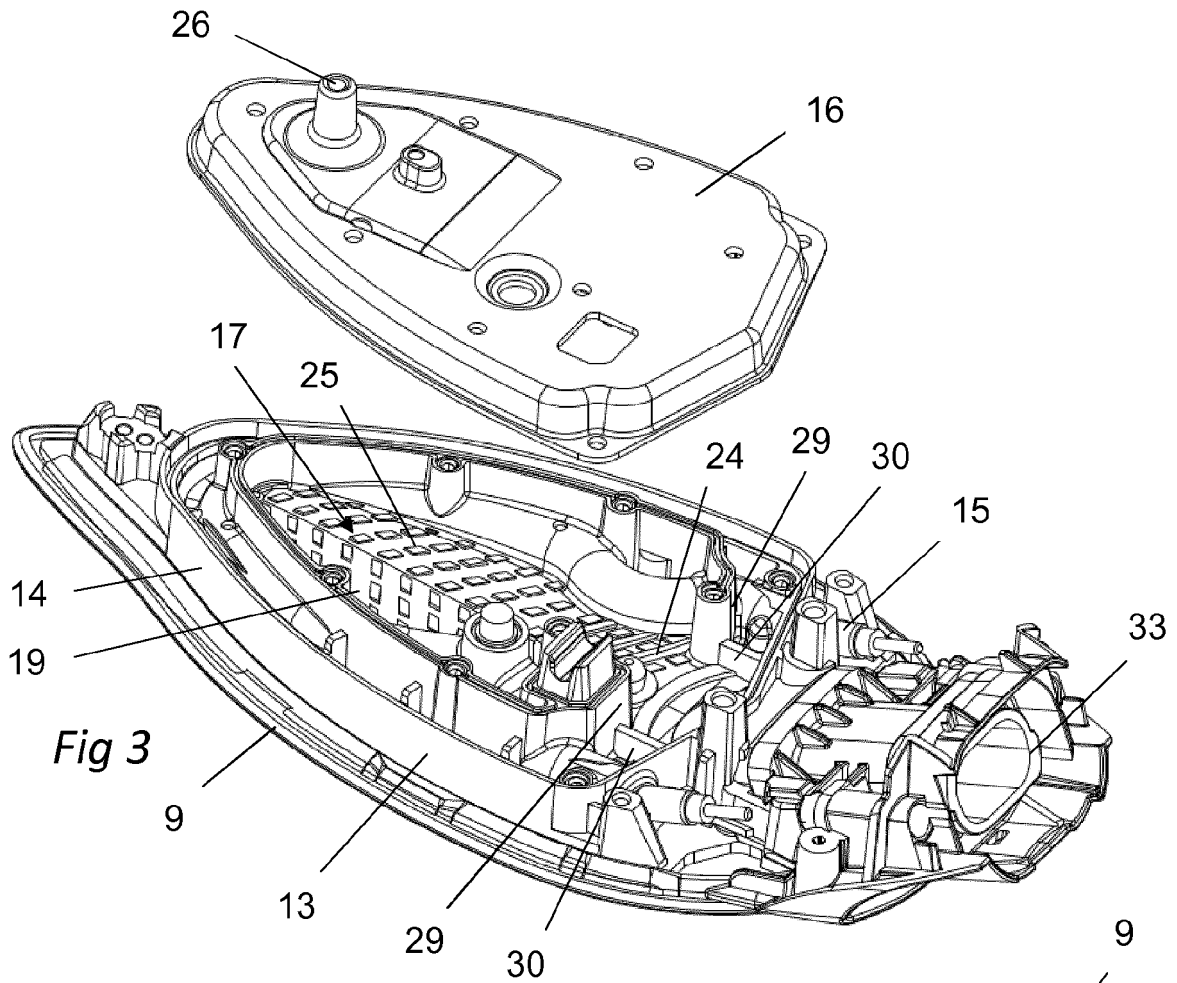
[0080] Bien entendu, la présente invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de

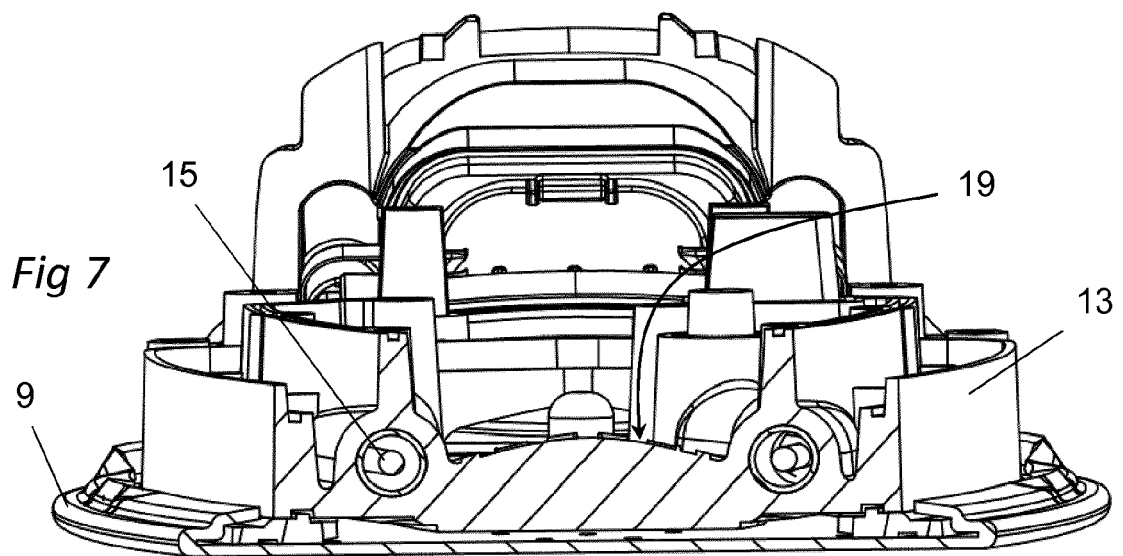
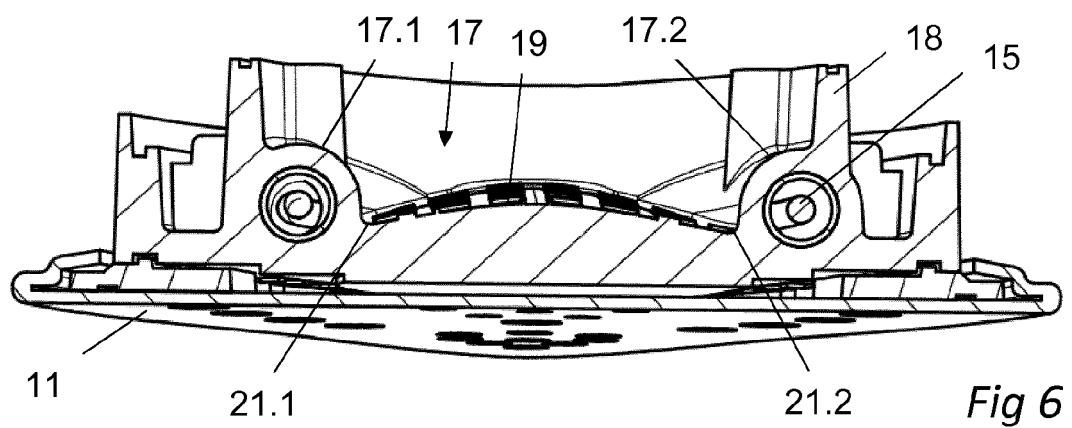
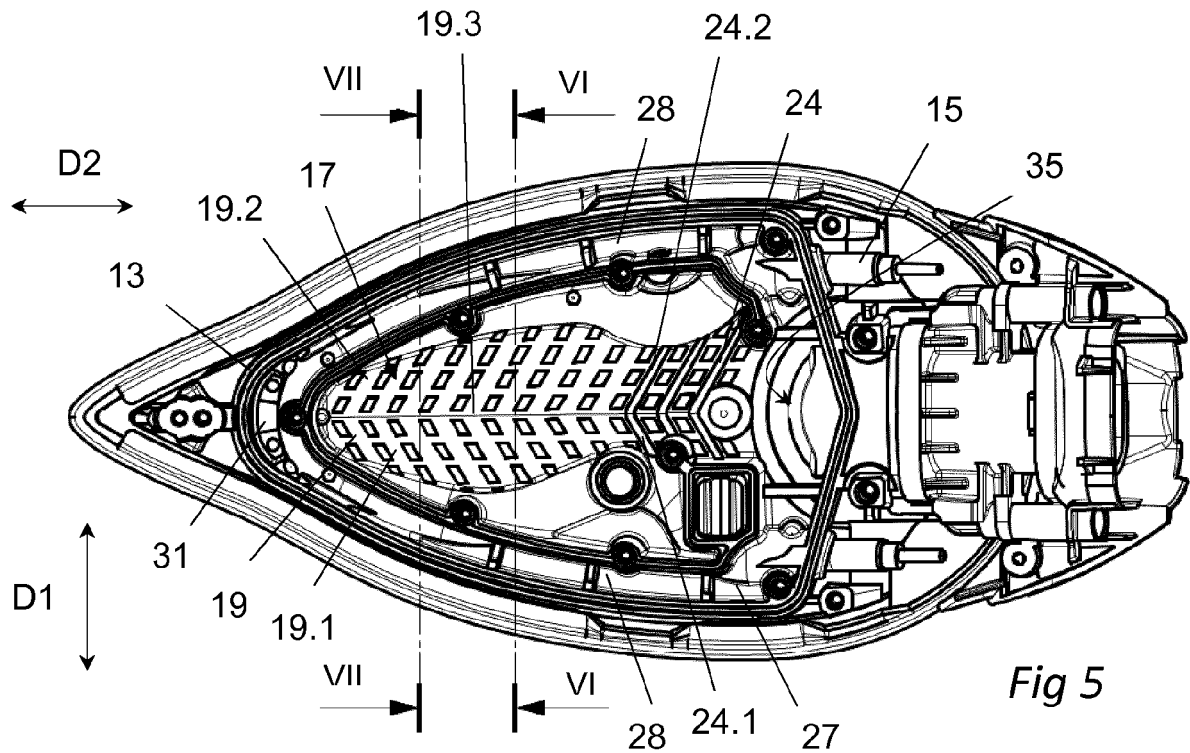
protection de l'invention.

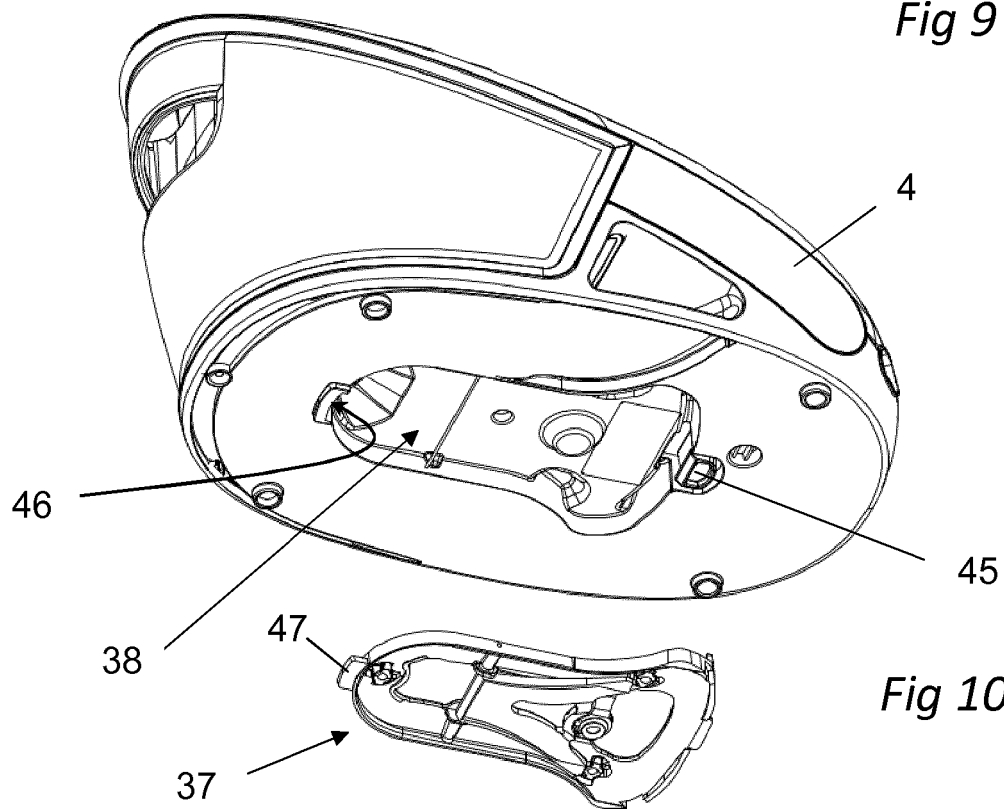
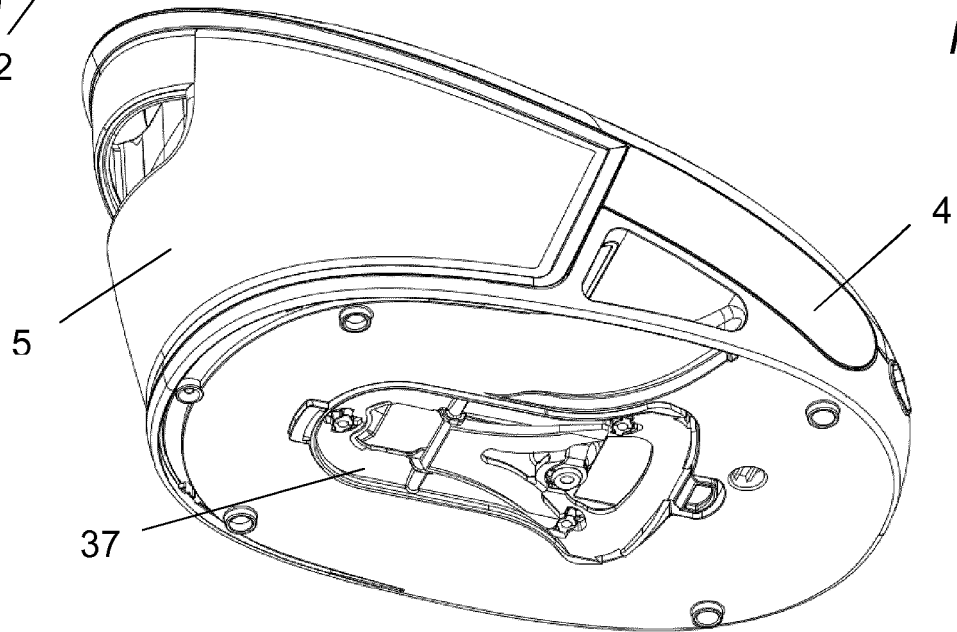
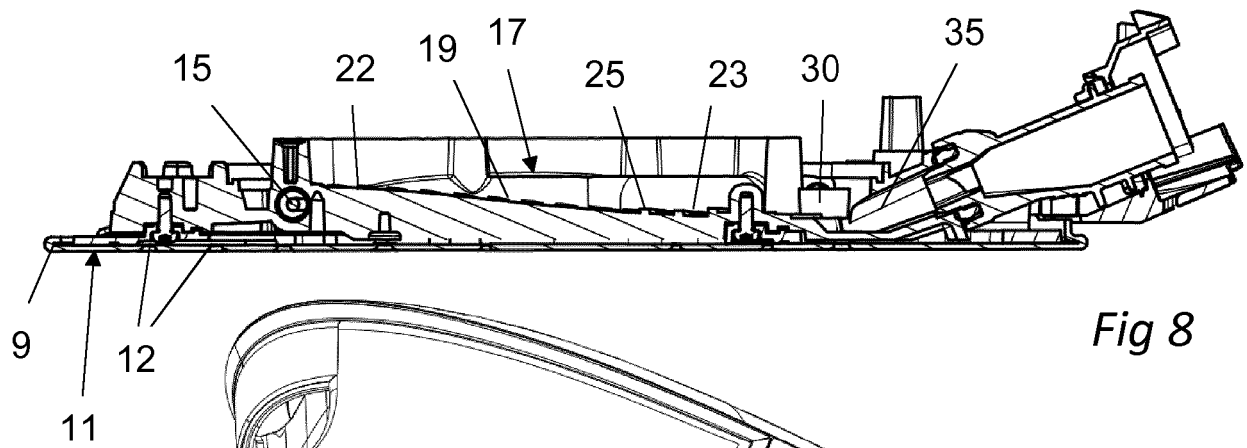
Revendications

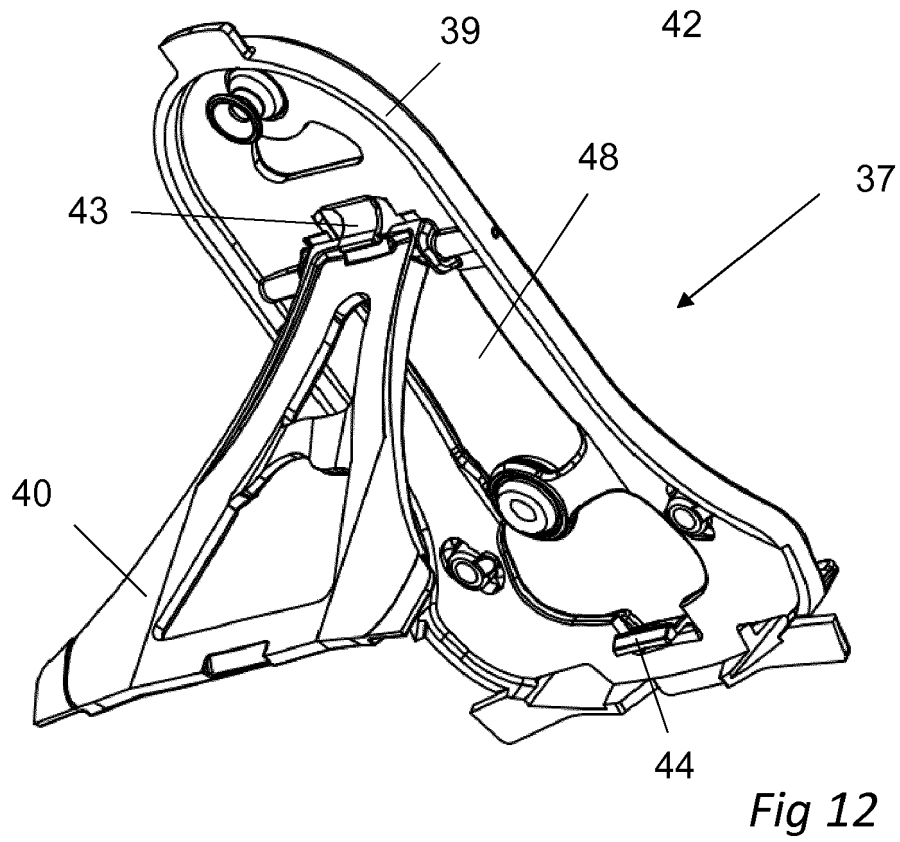
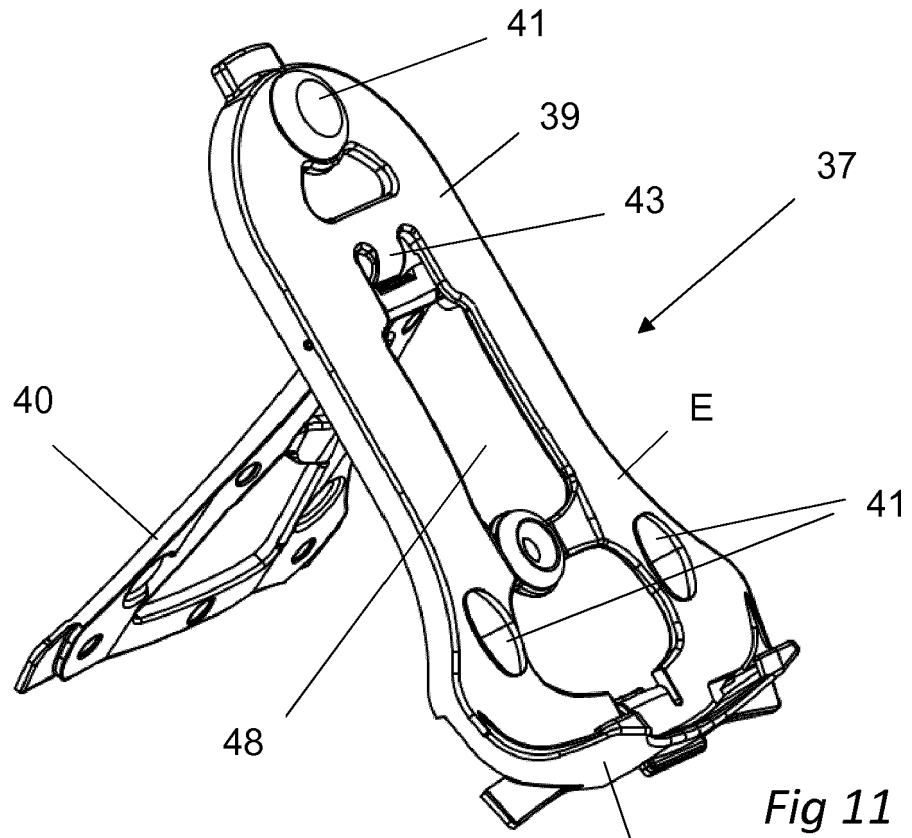
1. Appareil de repassage (2) comprenant un fer à repasser (3) et une base (4) reliée par un cordon de liaison au fer à repasser (3), dans lequel la base (4) comporte une cavité de rangement (38) et l'appareil de repassage (2) comporte en outre un accessoire de support (37) monté de manière amovible dans la cavité de rangement (38), ledit accessoire de support (2) comprenant une plateforme (39) adaptée pour recevoir une semelle de repassage (9) du fer à repasser (3). 5
2. Appareil de repassage (2) selon la revendication 1, dans lequel l'accessoire de support (37) est configuré pour maintenir le fer à repasser (3) dans une position inclinée prédéterminée dans laquelle la semelle de repassage (9) du fer à repasser (3) est inclinée d'un angle compris entre 30° et 60° par rapport à l'horizontale. 10
3. Appareil de repassage (2) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel l'accessoire de support (37) comprend un pied (40) monté pivotant sur la plateforme (39), le pied (40) étant apte à occuper une position repliée dans laquelle le pied (40) est disposé sensiblement dans le plan de la plateforme (39), et une position dépliée dans laquelle une extrémité de la plateforme (39) est surélevée par le pied (40). 15
4. Appareil de repassage (2) selon la revendication 3, dans lequel la plateforme (39) est configurée pour reposer stablement sur le pied (40) en position dépliée en formant un angle compris entre 30° et 60° par rapport à l'horizontale. 20
5. Appareil de repassage (2) selon la revendication 3 ou 4, dans lequel la plateforme (39) comporte un organe de butée (43) contre lequel est destiné à prendre appui le pied (40) lorsque le pied (40) est dans la position dépliée, l'organe de butée (43) étant configuré pour limiter la course de pivotement du pied (40) à l'opposé de la plateforme (39). 25
6. Appareil de repassage (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel la cavité de rangement (38) est ménagée sur une face inférieure de la base (4). 30
7. Appareil de repassage (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel la plateforme (39) comporte des moyens de verrouillage du pied configurés pour verrouiller le pied (40) en position repliée. 35
8. Appareil de repassage (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel la base (4) comporte des moyens de verrouillage d'accessoire configurés pour verrouiller l'accessoire de support (37) dans la cavité de rangement (38). 40
9. Appareil de repassage (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans lequel la semelle de repassage (9) comporte une surface de repassage (11) et au moins un orifice de sortie de vapeur (12) débouchant dans la surface de repassage (11), et dans lequel le fer à repasser (3) comporte en outre : 45
 - un corps chauffant (13) comportant une chambre de vaporisation (17),
 - un circuit de distribution de vapeur (26) reliant fluidiquement la chambre de vaporisation (17) à l'au moins un orifice de sortie de vapeur (12) et dans lequel est destinée à s'écouler la vapeur produite par la chambre de vaporisation (17).
10. Appareil de repassage (2) selon la revendication 9, dans lequel le circuit de distribution de vapeur (26) comporte une cavité de récupération de tartre (32) comprenant un orifice d'évacuation (33) fermé par un bouchon amovible (34) qui est accessible depuis l'extérieur du fer à repasser (3). 50
11. Appareil de repassage (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, lequel comporte en outre un réservoir d'eau (5) et un circuit d'alimentation relié fluidiquement au réservoir d'eau (5) et configuré pour alimenter en eau le fer à repasser (3). 55

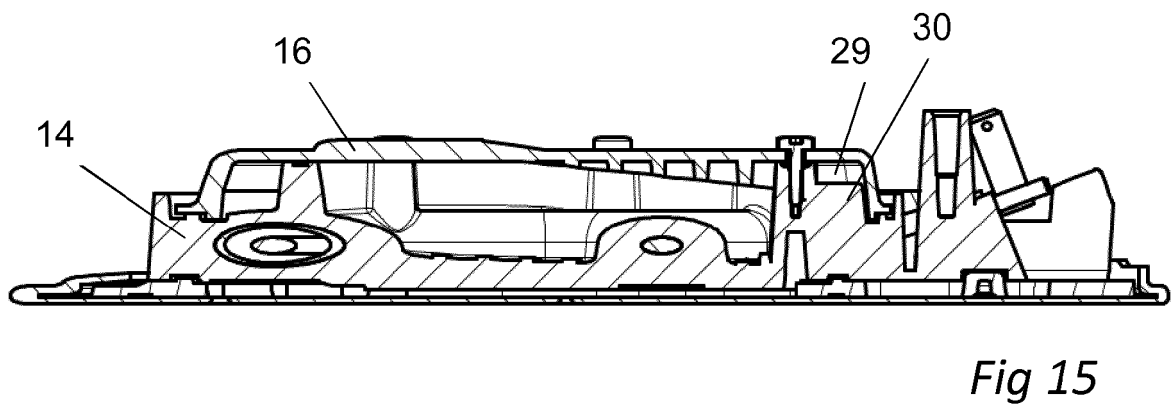
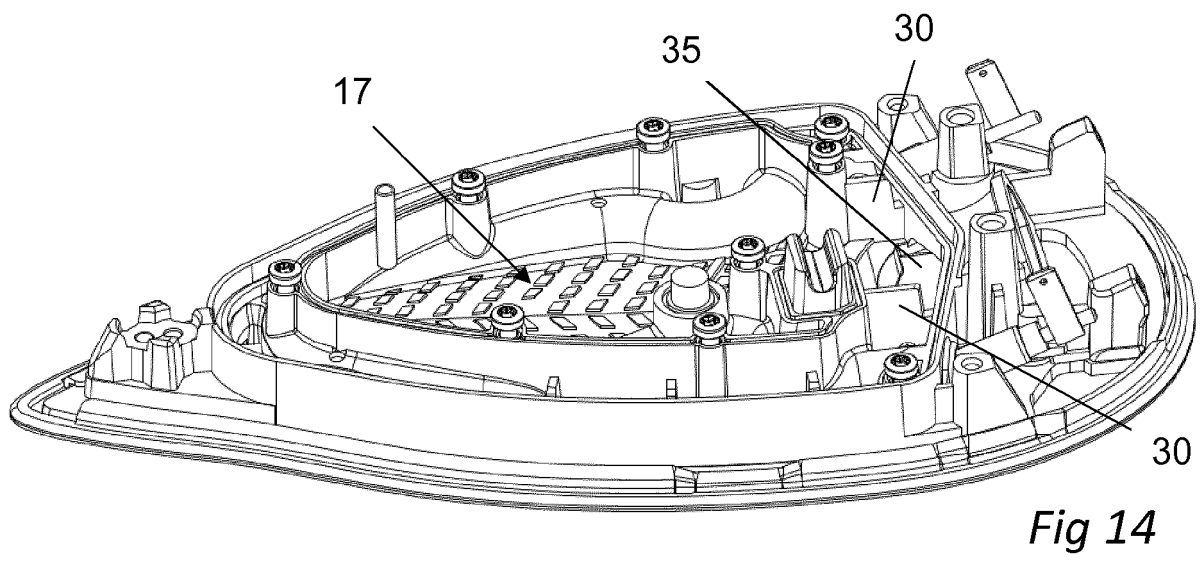
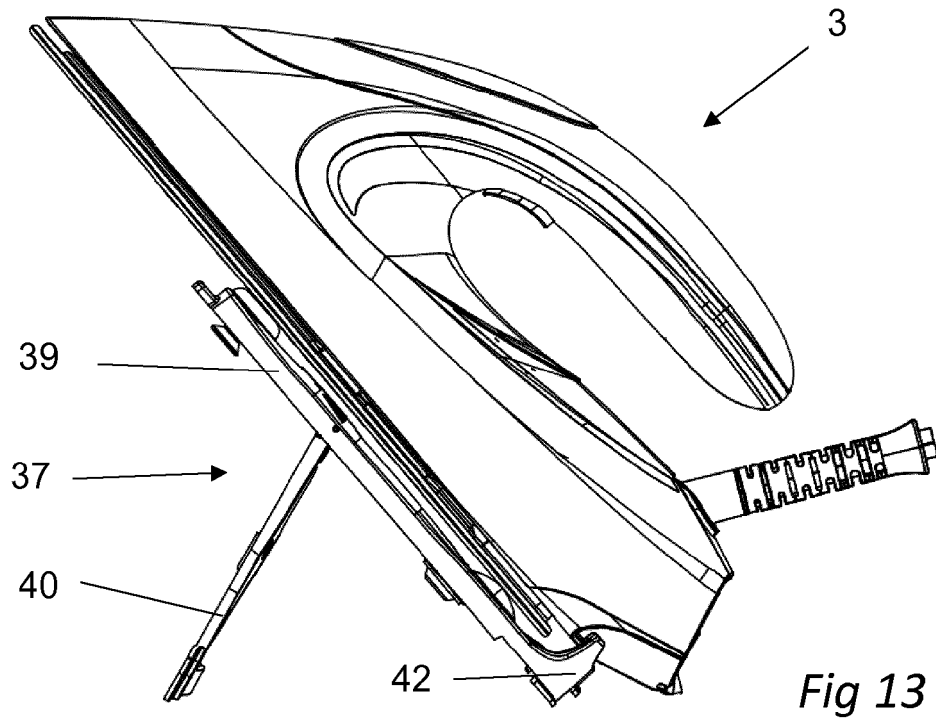














RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 19 17 3797

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 2015/189258 A1 (LONGHI BRAUN HOUSEHOLD GMBH DE [DE]) 17 décembre 2015 (2015-12-17)	1,2,9,11	INV. D06F79/02
Y	* page 7, ligne 20 - page 8, ligne 16 *	9,10	ADD. D06F75/12
A	* figures 1a, 1b *	3-8	
Y	EP 2 845 944 A1 (SEB SA [FR]) 11 mars 2015 (2015-03-11)	9,10	
A	* figures 1-6 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 30 août 2019	Examineur Bermejo, Marco
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 17 3797

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-08-2019

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2015189258 A1	17-12-2015	AU 2015273571 A1	12-01-2017
		CN 106460306 A	22-02-2017
		DE 102014211099 A1	17-12-2015
		EP 3155162 A1	19-04-2017
		RU 2652566 C1	26-04-2018
		WO 2015189258 A1	17-12-2015

EP 2845944 A1	11-03-2015	CN 104420152 A	18-03-2015
		EP 2845944 A1	11-03-2015
		ES 2565432 T3	04-04-2016
		FR 3010420 A1	13-03-2015
		RU 2014135898 A	27-03-2016
		US 2015068170 A1	12-03-2015

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82